

**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**REUNIONE DI I 26 È 627D'UTTOBRE DI U 2023**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2023**  
**REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE 2023**

**N° 2023/O2/072**

**Question orale déposée par Ghjuvan Santu LE MAO**  
**Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : LUTTE CONTRE LES DÉRIVES MAFIEUSES**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Depuis plusieurs décennies, la Corse est confrontée à un phénomène de criminalité organisée et de dérives mafieuses, qui se traduit par un nombre d'assassinats très important par rapport aux autres pays d'Europe occidentale.

Rien que depuis le début de l'année, on dénombre huit assassinats dont cinq ces trois derniers mois et 1 tentative... et ainsi autant de familles corses dans la douleur.

Face à cette situation, le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse ont souhaité s'emparer de ce débat, ô combien important dans une société de proximité comme la nôtre, et ont décidé de porter la discussion au sein de l'hémicycle dans un premier temps, à travers le moment fort qu'a été l'organisation d'une session extraordinaire consacrée aux dérives mafieuses, et qui a débouché, dans un second temps, sur la mise en place d'ateliers thématiques, dont les travaux se sont déroulés de février à juin 2023.

Ces débats constructifs et de qualité, réunissant élus et représentants de la société civile, ont permis d'aborder différents aspects du phénomène de dérives mafieuses en Corse, tels que la corruption, le blanchiment d'argent, l'infiltration de l'économie légale, ou encore l'impunité. Ils ont également permis d'entendre les témoignages d'experts, de magistrats, de journalistes, ou de représentants de la société civile.

Ces ateliers, dont la synthèse a été présentée lors d'une session spécifique de la commission permanente élargie avant l'été, ont permis à chacun de s'exprimer et de formuler des propositions concrètes pour renforcer la lutte contre ces phénomènes, que ce soit au niveau de l'action de la Collectivité de Corse ou des politiques mises en œuvre par l'Etat au titre des compétences régaliennes.

Monsieur le Président, face à la recrudescence des assassinats et aux inquiétudes de la société corse, pouvez-vous nous informer quant à la poursuite du travail engagé par les ateliers sur la lutte contre les dérives mafieuses ?

Je vous remercie.